



Base de données sur l'EFTP dans le monde **Canada**

Compilé par
UNESCO-UNEVOC International Centre for
Technical and Vocational Education and Training
UN Campus
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Germany

Tel: +49 228 815 0100
Fax: +49 228 815 0199
www.unevoc.unesco.org
unevoc@unesco.org

Les profils nationaux, compilés à partir de diverses sources nationales et internationales, ont été examinés et validés par des Centres UNEVOC du pays considéré ou d'autres autorités nationales en matière d'EFTP.

Les désignations employées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

UNEVOC/2013/TVETDB/CAN/1

© UNESCO 2015
All rights reserved

Table des matières

Abréviations.....	4
1. EFTP: mission, stratégie et législation.....	5
2. Systèmes formel, non formel et informel d'EFTP.....	7
3. Gouvernance et financement.....	9
4. Enseignants et formateurs de l'EFTP.....	11
5. Certifications et cadre de certification.....	11
6. Réformes en cours, grands projets et enjeux.....	13
7. Liens vers les Centres UNEVOC et les institutions d'EFTP.....	14
8. Références bibliographiques et informations complémentaires.....	14

Abréviations

CMEC	Conseil des ministres de l'éducation
ACCC	Association des collèges communautaires canadiens
CEEC	Commission d'évaluation de l'enseignement collégiale du Québec
CNC	Cadre National de Certifications
ESDC	Emploi et Développement social Canada
ONG	Organisations non gouvernementales

Canada

Population:	35,940,000 (2015)
Population des jeunes:	4,608,000 (2015)
L'âge médian de la population:	40.6 (2015)
Croissance annuelle de la population (2010-2015):	1.04%



Data © OpenStreetMap Design © Mapbox

1. EFTP: mission, stratégie et législation

Mission de l'EFTP

Le Canada considère l'EFTP comme essentiel pour que tous les habitants puissent participer activement à l'économie basée sur le savoir au Canada. La mission de l'EFTP ainsi que de l'ensemble du système éducatif canadien est de procurer aux apprenants d'excellentes possibilités d'apprentissage et les compétences dont ils ont besoin pour entrer sur le marché du travail. Les programmes d'EFTP tiennent donc compte des besoins du marché du travail pour les différentes populations et les différents groupes d'âge.

Stratégie de l'EFTP

L'éducation au Canada – Horizon 2020 est une vision de l'apprentissage et constitue en même temps le cadre dont se servent les ministres provinciaux et territoriaux de l'éducation, par le truchement du Conseil des ministres de l'éducation (Canada) (CMEC), pour améliorer les systèmes d'éducation et les possibilités d'éducation. L'initiative L'éducation au Canada – Horizon 2020 a été lancée en avril 2008 et réaffirmée en 2010 par le CMEC. L'éducation au Canada – Horizon 2020 vise à répondre aux besoins et aux aspirations des Canadiens et à cibler les dossiers de l'éducation qui retiennent leur attention. L'EFTP, sous la désignation "Apprentissage et développement des compétences des adultes", est l'un des quatre piliers de l'initiative L'éducation au Canada – Horizon 2020. Les ministres de l'éducation, se référant à L'éducation au Canada – Horizon 2020, se sont donné pour objectif ambitieux de développer un système accessible, diversifié et intégré d'EFTP.

Il n'y a pas au Canada d'approche fédérale de l'EFTP, puisque chaque province ou chaque territoire a ses propres stratégies, politiques et lois sur l'EFTP, le tout relevant de leurs ministères responsables de l'éducation. Ces politiques s'inscrivent souvent dans des stratégies interministérielles, des stratégies de réduction de la pauvreté ou des stratégies spécifiques de développement des compétences. Les gouvernements se sont efforcés de faire participer directement les adultes aux discussions sur les politiques d'EFTP, et plusieurs provinces et territoires se sont dotés de politiques de reconnaissance, de validation et d'agrément des apprentissages non formels.

Cadre législatif de l'EFTP

- la Loi constitutionnelle de 1867 confère aux provinces une compétence exclusive en matière d'éducation; le gouvernement fédéral délègue aux territoires des responsabilités comparables. Du fait de cette compétence exclusive, il n'y a pas de ministère fédéral de l'éducation; en revanche, les provinces et les territoires collaborent grâce au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC).
- Différentes lois sur l'éducation et la scolarité donnent aux ministères de l'éducation pouvoir réglementaire sur la nature du programme scolaire, le niveau de financement des écoles, la formation et les qualifications requises des enseignants, les méthodes d'évaluation et les normes d'évaluation des élèves, les structures d'appui à la gouvernance et à la gestion scolaires, la mise en place de conseils et commissions scolaires et la conception et la diffusion du matériel didactique.

Sources:

- Conseil des ministres de l'éducation, Canada (2008). L'éducation au Canada – Horizon 2020 – Déclaration conjointe – Ministres provinciaux et territoriaux de l'éducation. Toronto: CMEC. Consulté: 09 septembre 2013.
- Conseil des ministres de l'éducation, Canada (2012). Apprentissage et éducation des adultes – Rapport d'étape du Canada en vue du Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE) de l'UNESCO et de la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA). Toronto: CMEC. Consulté: 09 septembre 2013.
- UNESCO-BIE (2007). Données mondiales de l'éducation, VI Ed. 2006/07. Canada. Genève: UNESCO-BIE.

2. Systèmes formel, non formel et informel d'EFTP

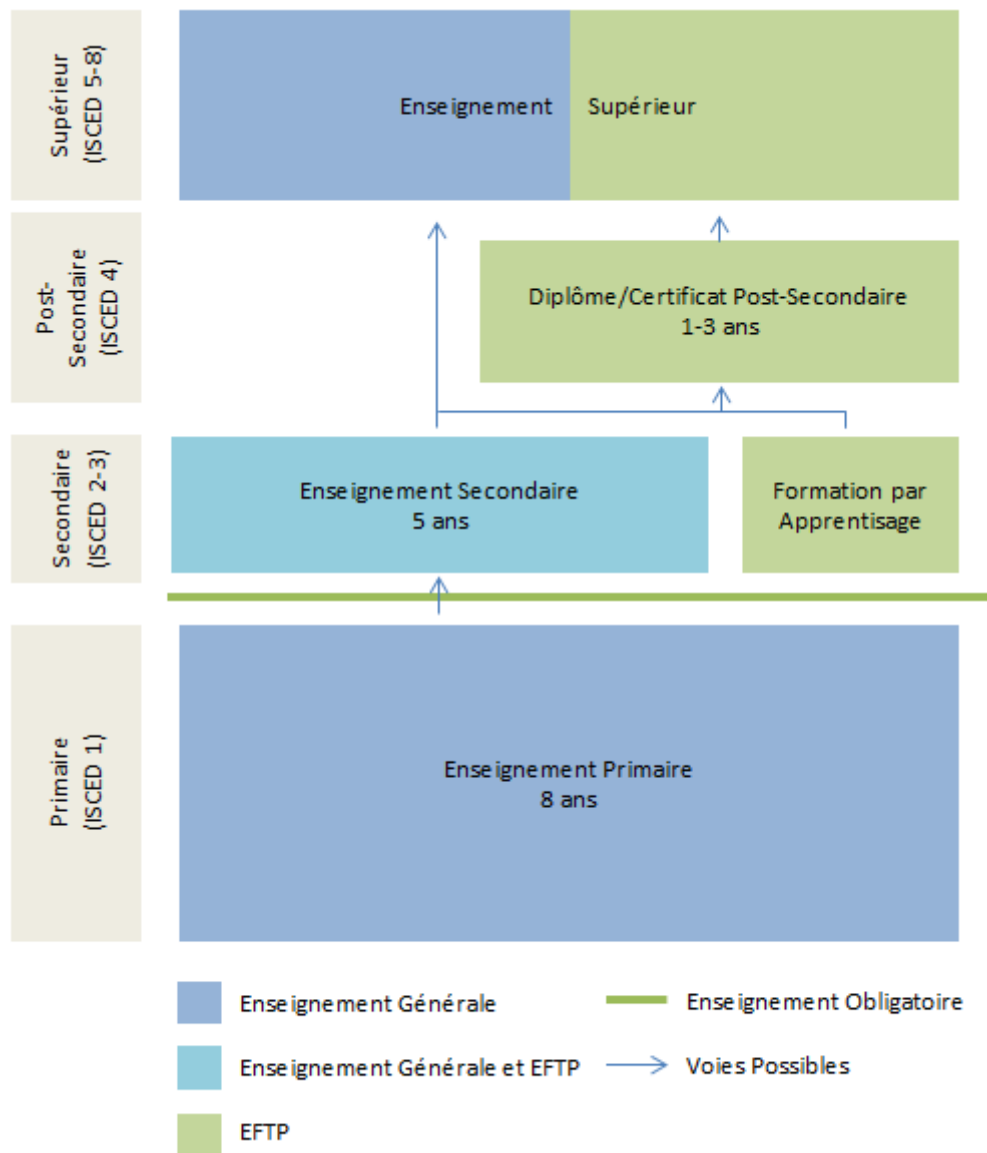


Diagramme compilé par UNESCO-UNVEOC de Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2009). Les systèmes d'éducation au Canada. Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.

Après avoir accompli huit années d'enseignement primaire, les élèves passent dans l'enseignement secondaire, à la fin duquel ils auront effectué douze années de scolarité. Les filières du niveau secondaire peuvent être tant professionnelles (formation à l'emploi) que générales. Elles sont normalement dispensées dans le même établissement.

Système formel d'EFTP

La nature des possibilités d'EFTP varie selon la province ou le territoire, les secteurs et les collectivités, en fonction des besoins particuliers des populations. Les noms des programmes et

les modes d'exécution diffèrent selon les systèmes d'EFTP; voici quelques types de programmes d'EFTP:

- Enseignement et formation professionnelle

Ce type prend la forme d'un programme pluriannuel ou d'une série de cours visant à enseigner une compétence spécialisée ou un métier qui mène directement à une carrière ou à un programme fondé sur cette compétence ou ce métier.

Il peut être offert: (1) dans les écoles secondaires; (2) dans les établissements postsecondaires, soit les collèges publics, les instituts; (3) dans les collèges privés; et (4) en milieu de travail, sous forme de programmes d'apprentissage.

Les programmes de formation professionnelle au secondaire peuvent être offerts dans des écoles séparées ou spécialisées ou sous forme de programmes facultatifs dans des écoles qui offrent à la fois la voie classique et la voie professionnelle. Ces cours sont généralement offerts pendant les deux dernières années de l'enseignement secondaire; il est cependant possible de suivre plus tôt certains cours de spécialisation. Pendant ces deux années, les élèves peuvent suivre d'autres cours en option en choisissant entre plusieurs programmes spécialisés les préparant soit à entrer dans la vie active, soit à s'inscrire dans des collèges postsecondaires, des universités ou d'autres institutions de leur choix.

- Programmes d'apprentissage

Ils durent normalement quatre ans. L'industrie connexe est responsable de la formation pratique, donnée en milieu de travail, tandis que les établissements d'enseignement s'occupent du volet théorique. Il y a moins d'inscriptions directes dans ces programmes depuis l'enseignement secondaire.

- Apprentissage en milieu de travail et apprentissage de la main-d'œuvre

Ce type de formation est souvent élaboré en partenariat avec les employeurs pour offrir des possibilités d'apprentissage et de développement des compétences.

Les institutions techniques et professionnelles, les collèges communautaires et les instituts de technologie offrent des programmes de formation continue et de développement des compétences dans le commerce, les arts appliqués, la technologie, les services sociaux et certains domaines de la santé. Les programmes peuvent durer de six mois à trois ans. Il existe également dans certaines provinces des collèges privés de formation professionnelle ou de formation en milieu de travail. En général, les collèges délivrent des diplômes et certificats et peuvent également délivrer des baccalauréats.

Des programmes spécialisés dans les domaines des technologies de pointe sont dispensés par de nombreux collèges en collaboration avec des entreprises et des partenaires commerciaux. Ces cours préparent les apprenants à des emplois futurs dans le commerce, l'industrie ou l'agriculture ou à un emploi de technicien professionnel ou technologue. Un certificat est délivré à l'issue d'un programme spécialisé durant un an; les programmes spécialisés de deux ou trois ans mènent à un diplôme.

Systèmes non formel et informel d'EFTP

L'éducation non formelle se présente sous la forme d'une vaste gamme d'activités telles que formation structurée, cours, séminaires, ateliers, etc. La formation des adultes à des compétences liées à l'emploi se déroule dans des environnements divers: établissements d'enseignement, centres communautaires, écoles commerciales privées, entreprises. L'éducation des adultes et la formation de la main-d'œuvre sont assurées surtout par des collègues.

Sources:

Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2009). Systèmes d'enseignement postsecondaire au Canada: Un aperçu. Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.
Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2009). Les systèmes d'éducation au Canada. Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.
Conseil des ministres de l'éducation Canada, Commission canadienne pour l'UNESCO (2008). L'évolution des systèmes éducatifs. Rapports du Canada. Toronto: CMEC.
UNESCO-BIE (2007). Données mondiales de l'éducation, VI Ed. 2006/07. Canada. Genève: UNESCO-BIE.

3. Gouvernance et financement

Gouvernance

Le gouvernement du Canada a la responsabilité directe de l'éducation des Premières nations vivant dans les réserves. Il finance les écoles, qui sont toutefois administrées par les "bandes" (c'est-à-dire les communautés elles-mêmes). Le gouvernement du Canada joue aussi un rôle important pour le soutien du développement des compétences des Canadiens, en investissant dans l'éducation postsecondaire, la formation et l'alphabétisation sous forme de transferts aux provinces et aux territoires, de financement de la recherche et de l'infrastructure et d'appui direct aux apprenants.

Ministères de l'éducation: le Canada n'a pas de ministère fédéral de l'éducation; chacune des treize entités administratives (dix provinces et trois territoires) a son propre ministère de l'éducation, auquel il revient:

- de planifier, mettre en œuvre et évaluer les politiques d'EFTP. Ils le font souvent par l'entremise de consultations ou en partenariat avec des organismes gouvernementaux d'autres secteurs, des organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé. L'éventail des secteurs représentés dans les diverses instances comprend entre autres l'éducation, la santé, la culture, les services sociaux, l'emploi et l'immigration;
- de définir le service éducatif à fournir à toute sa population, de même que le cadre général dans lequel il sera organisé;
- de fixer les qualifications et les dispositions régissant les conditions de travail des enseignants, et les ressources financières consacrées à l'éducation.

Ils ont pour autres responsabilités la conception des programmes pédagogiques, l'évaluation, les formules de financement et l'innovation technologique.

Le Conseil des ministres de l'éducation (Canada) (CMEC) est un organisme intergouvernemental responsable de l'éducation, fondé en 1967 par les ministres provinciaux de l'éducation. Le CMEC fournit un forum où ils peuvent discuter d'enjeux communs, entreprendre ensemble des initiatives sur l'éducation et promouvoir les intérêts des provinces et territoires auprès des organisations nationales du secteur de l'éducation, du gouvernement fédéral, des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Le CMEC est le porte-parole de l'éducation au Canada et, par son entremise, les provinces et les territoires travaillent ensemble sur des objectifs communs couvrant un large éventail d'activités aux niveaux d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire.

Conseils et commissions scolaires et bureaux des gouverneurs: au niveau local, la gestion de l'éducation est confiée à des conseils et commissions scolaires. Leur autorité s'étend généralement sur le fonctionnement et l'administration du groupe d'écoles dont elles ont la charge, le personnel enseignant, l'inscription des élèves et la mise en œuvre du programme de la province/du territoire. Tous les collèges ont un bureau des gouverneurs nommé par le gouvernement de la province ou du territoire et constitué de membres représentant le public, les entreprises, la population étudiante et le corps professoral.

Emploi et Développement social Canada (EDSC) est un ministère du gouvernement du Canada ayant pour mission de fortifier le Canada et d'améliorer sa compétitivité. Sa mission consiste essentiellement à concevoir des politiques, créer des programmes et améliorer les résultats.

Financement

Les institutions fédérales, provinciales et territoriales de même que locales contribuent au financement de l'EFTP. Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux subventionnent largement l'EFTP, qu'il s'agisse du financement aux établissements d'enseignement ou aux organismes communautaires ou bénévoles, aux apprenants et aux projets spéciaux. Ils ont aussi, avec l'industrie et les entreprises, des programmes de subventions et de partage des coûts.

Sources:

- Association canadienne de la formation professionnelle (2013). Association canadienne de la formation professionnelle. Ottawa: CVA-ACFP. Consulté: 09 septembre 2013.
- Conseil des ministres de l'éducation Canada, Commission canadienne pour l'UNESCO (2008). L'évolution des systèmes éducatifs. Rapports du Canada. Toronto: CMEC.
- Gouvernement du Canada (2013). Emploi et développement social Canada, Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC) Ottawa: RHDC. Consulté: 09 septembre 2013.
- Gouvernement du Canada, Statistique Canada (2009). Dépenses publiques au titre de l'éducation. Ottawa: STSTCAN. Consulté: 09 septembre 2013.
- Skills Compétences Canada (2011). Skills Compétences Canada. Ottawa: Skills Compétences Canada. Consulté: 09 septembre 2013.
- UNESCO-BIE (2007). Données mondiales de l'éducation, VI Ed. 2006/07. Canada. Genève: UNESCO-BIE.

4. Enseignants et formateurs de l'EFTP

La plupart du temps, les collèges et instituts publics recourent aux entreprises, à l'industrie et aux employeurs du service public pour recruter des enseignants, afin de garantir qu'ils aient une expérience et des contacts dans le monde du travail. Les diplômes requis varient selon le type de programme: certification commerciale, diplôme de collège ou d'institut, baccalauréat et master, doctorat.

Le rôle des enseignants des collèges et instituts évolue également pour inclure la recherche appliquée. L'Enquête sur les activités de recherche appliquée 2011-2012 de l'Association des collèges communautaires canadiens (ACCC) a révélé que 1.774 membres du personnel enseignant et administratif ont participé à des activités de recherche, soit une hausse de 10 % par rapport à 2010-2011. La majorité des membres du personnel (78 %) y participaient à temps partiel et possédaient des titres d'études très diversifiés:

Titres	Pourcentage
diplôme d'un collège ou d'un institut	14 %
baccalauréat	41 %
maîtrise	29 %
doctorat	16 %

Certains collèges et instituts provinciaux ont mis en place des programmes de formation continue des enseignants basés sur les principes de l'apprentissage des adultes et permettant aux enseignants de gérer leur propre parcours et d'acquérir un certificat à l'issue du programme.

D'une façon générale, il existe au Canada deux grandes formules de formation des enseignants:

- le baccalauréat universitaire d'enseignement au secondaire, qui prend quatre à cinq ans; et
- le diplôme universitaire d'enseignement, qui dure un ou deux ans.

Sources:

UNESCO-BIE (2007). Données mondiales de l'éducation, VI Ed. 2006/07. Canada. Genève: UNESCO-BIE.

5. Certifications et cadre de certification

Enseignement professionnel secondaire

Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent le nombre prescrit de cours obligatoires et de cours à option.

Enseignement professionnel supérieur

Les établissements d'enseignement postsecondaire offrent des titres («grades»), des diplômes, des certificats et des attestations, en fonction de leur nature et de la durée du programme. Les universités et les collèges universitaires se concentrent sur les programmes menant à un grade mais peuvent également offrir certains diplômes et certificats, souvent pour les professions désignées. Les institutions telles que les collèges, instituts, établissements d'EFTP, offrent des diplômes, certificats et options de transfert de points de crédit avec les universités sur la base d'ententes.

Cadre National de Certifications (CNC)

Selon la Déclaration ministérielle sur l'assurance de la qualité des programmes d'enseignement menant à des grades au Canada (2007), les ministres ont adopté à l'appui des processus décisionnels des lignes directrices portant sur les nouveaux programmes menant à des grades ainsi que sur les nouveaux établissements conférant des grades dans une province ou un territoire. Le Cadre canadien de reconnaissance des qualifications constitue l'une des sections des lignes directrices.

Le cadre comprend trois catégories générales de grades définies de manière à englober les traits les plus fondamentaux des trois principaux grades conférés au Canada. La version canadienne vise à fournir un cadre général, laissant à chaque province et à chaque territoire la possibilité d'élaborer un cadre plus détaillé des qualifications correspondant aux diplômes et grades conférés sur son territoire. Chacun devra aussi se pencher sur les autres diplômes : diplômes associés, grades spéciaux en études appliquées, certificats et diplômes liés aux premier, deuxième et troisième cycles. Les trois grandes catégories sont: baccalauréat, maîtrise, doctorat.

Assurance de la qualité

Le maintien de la qualité des programmes postsecondaires relève essentiellement de la responsabilité de chaque institution, qui doit opérer dans le cadre des lois et des politiques définies par le gouvernement de la province ou du territoire dont elle relève, chaque gouvernement ayant ses propres mécanismes d'assurance de la qualité. C'est ainsi que certains gouvernements ont créé des organismes chargés de l'assurance de la qualité:

- Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes;
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec (CEEC);
- Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur;
- Service de l'assurance de la qualité des collèges de l'Ontario;
- Conseil de la qualité de Campus Alberta;
- Conseil de l'enseignement postsecondaire du Manitoba; et
- Assurance de la qualité du système d'enseignement postsecondaire de Colombie-Britannique.

Sources:

Association des collèges communautaires du Canada (2011). Transférabilité et cheminements postsecondaires, Le rôle des collèges et instituts au Canada. Ottawa: ACCC. Consulté: 09 septembre 2013.

- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2009). Assurance de qualité au Canada: un aperçu. Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2009). Systèmes d'enseignement postsecondaire au Canada: Un aperçu. Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2009). Répertoire des universités, collèges et écoles des provinces et territoires du Canada. Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.
- Conseil des ministres de l'éducation, Canada (2007). Déclaration ministérielle sur l'assurance de la qualité des programmes d'enseignement menant à des grades au Canada. Toronto: CMEC.
- UNESCO-BIE (2007). Données mondiales de l'éducation, VI Ed. 2006/07. Canada. Genève: UNESCO-BIE.

6. Réformes en cours, grands projets et enjeux

Réformes en cours et grands projets

Grâce à des liens étroits avec des partenaires dans les entreprises, l'industrie et les communautés, les collèges et instituts publics bénéficient d'une assistance pour la conception des programmes par l'entremise de comités consultatifs de programme. Les membres des comités sont des personnalités externes de pointe dans leurs domaines respectifs, disposant d'une vaste expérience et connaissance des programmes. Ils repèrent les tendances actuelles et futures de même que l'évolution des connaissances et des compétences dont les diplômés auront besoin pour répondre aux exigences des employeurs. Les comités assurent l'actualité des programmes et leur pertinence pour l'industrie, les entreprises et la société. En guidant le développement des programmes des collèges, ils font en sorte que les diplômés soient bien préparés pour s'engager dans leur carrière professionnelle. La plupart des collèges et instituts doivent déjà avoir un comité pour pouvoir obtenir de la part du gouvernement provincial/territorial un financement pour un nouveau programme.

Enjeux

L'enseignement postsecondaire au Canada s'inscrit dans un contexte en perpétuel mouvement, qu'influencent la mondialisation, une mobilité de plus en plus grande de la population, les progrès technologiques, les changements démographiques et un marché du travail en évolution constante. Ces tendances donnent lieu à trois enjeux reliés entre eux:

- la capacité des systèmes d'enseignement postsecondaire;
- l'assurance de la qualité; et
- l'internationalisation et la mobilité.

Sources:

- Association des agences d'agrément du Canada (2010). Association des agences d'agrément du Canada. Renfrew: AAAC. Consulté: 09 septembre 2013.
- Association des universités et collèges du Canada (2013). L'assurance de la qualité dans les universités canadiennes. Ottawa: AUCC. Consulté: 09 septembre 2013.
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2009). Systèmes d'enseignement postsecondaire au Canada: Un aperçu. Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.

- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2013). Services d'évaluation de diplômes et de reconnaissance des qualifications. Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.
- Conseil des ministres de l'éducation, Canada (2007). Déclaration ministérielle sur l'assurance de la qualité des programmes d'enseignement menant à des grades au Canada. Toronto: CMEC. Consulté: 09 septembre 2013.
- Conseil des ministres de l'éducation, Canada (2008). Une image de marque de l'éducation au Canada. Fiche d'information. Toronto: CMEC. Consulté: 09 septembre 2013.
- Conseil des ministres de l'éducation (Canada) (2013). Éducation postsecondaire. Toronto: CMEC. Consulté: 09 septembre 2013.

7. Liens vers les Centres UNEVOC et les institutions d'EFTP

Centres UNEVOC

- [<http://www.unevoc.unesco.org/go.php?q=UNEVOC+Network++Centre&tid=366> Cégep de la Gaspésie et des Îles, campus de Carleton-sur-Mer (CEGEP)]
- [<http://www.unevoc.unesco.org/go.php?q=UNEVOC+Network++Centre&tid=3005> School of Hospitality, Tourism and Culture and the Culture and Heritage Institute of Centennial College (Centennial College)]
- [<http://www.unevoc.unesco.org/go.php?q=UNEVOC+Network++Centre&tid=3038> Association of Canadian Community Colleges (ACCC)]

Institutions d'EFTP

- [<http://skillscompetencescanada.com/en/> Skills Competencies Canada]
- [<http://skillscompetencescanada.com/en/> The Canadian Information Centre for International Credentials (CICIC)]
- [<http://www.aucc.ca/> Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC)]
- [<http://www.cmec.ca/en/> Council of Ministers of Education, Canada (CMEC)]
- [<http://www.collegesinstitutes.ca/> Association of Canadian Community Colleges (ACCC)]
- [<http://www.esdc.gc.ca/eng/home.shtml> Human Resource and Skill Development, Canada (Department of the government of Canada)]

8. Références bibliographiques et informations complémentaires

Références bibliographiques

- Association canadienne de la formation professionnelle (2013). [Association canadienne de la formation professionnelle](#). Ottawa: CVA-ACFP. Consulté: 09 septembre 2013.
- Association des agences d'agrément du Canada (2010). [Association des agences d'agrément du Canada](#). Renfrew: AAAC. Consulté: 09 septembre 2013.

- Association des collèges communautaires du Canada (2011). [Transférabilité et cheminements postsecondaires, Le rôle des collèges et instituts au Canada](#). Ottawa: ACCC. Consulté: 09 septembre 2013.
- Association des universités et collèges du Canada (2013). [L'assurance de la qualité dans les universités canadiennes](#). Ottawa: AUCC. Consulté: 09 septembre 2013.
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2009). [Systèmes d'enseignement postsecondaire au Canada: Un aperçu](#). Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2009). [Les systèmes d'éducation au Canada](#). Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2009). [Assurance de qualité au Canada: un aperçu](#). Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2009). [Répertoire des universités, collèges et écoles des provinces et territoires du Canada](#). Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (2013). [Services d'évaluation de diplômes et de reconnaissance des qualifications](#). Toronto: CICDI. Consulté: 09 septembre 2013.
- Conseil des ministres de l'éducation, Canada (2013). [Éducation postsecondaire](#). Toronto: CMEC. Consulté: 09 septembre 2013.
- Conseil des ministres de l'éducation Canada, Commission canadienne pour l'UNESCO (2008). [L'évolution des systèmes éducatifs](#). Rapports du Canada. Toronto: CMEC.
- Conseil des ministres de l'éducation, Canada (2007). [Déclaration ministérielle sur l'assurance de la qualité des programmes d'enseignement menant à des grades au Canada](#). Toronto: CMEC.
- Conseil des ministres de l'éducation, Canada (2008). [L'éducation au Canada – Horizon 2020 – Déclaration conjointe – Ministres provinciaux et territoriaux de l'éducation](#). Toronto: CMEC. Consulté: 09 septembre 2013.
- Conseil des ministres de l'éducation, Canada (2008). [Une image de marque de l'éducation au Canada. Fiche d'information](#). Toronto: CMEC. Consulté: 09 septembre 2013.
- Conseil des ministres de l'éducation, Canada (2012). [Apprentissage et éducation des adultes – Rapport d'étape du Canada en vue du Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes \(GRALE\) de l'UNESCO et de la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation \(DNUA\)](#). Toronto: CMEC. Consulté: 09 septembre 2013.
- Gouvernement du Canada (2013). [Emploi et développement social Canada, Ressources humaines et développement des compétences Canada \(RHDC\)](#). Ottawa: RHDC. Consulté: 09 septembre 2013.

Gouvernement du Canada, Statistique Canada (2009). [Dépenses publiques au titre de l'éducation](#). Ottawa: STSTCAN. Consulté: 09 septembre 2013.

Skills Compétences Canada (2011). [Skills Compétences Canada](#). Ottawa: Skills Compétences Canada. Consulté: 09 septembre 2013.

UNESCO-BIE (2007). [Données mondiales de l'éducation, VI Ed. 2006/07. Canada](#). Genève: UNESCO-BIE.

Liens utiles

- Plus d'informations sur les systèmes d'éducation au Canada, y compris le cadre législatif et de la politique en matière de développement des compétences et de l'apprentissage des adultes peut être trouvé en consultant "l'éducation des adultes - Canada Rapport d'étape pour le Rapport mondial sur l'éducation des adultes (GRALE) de l'UNESCO et de la fin de la Décennie des Nations Unies» et «l'éducation au Canada: un aperçu» au http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/283/GRALE_EN.pdf et <http://www.cmec.ca/299/Education-in-Canada-An-Overview/index.html>.
- Plus d'informations sur la gouvernance et le financement peut être trouvé en consultant "l'éducation des adultes - Canada Rapport d'étape pour le Rapport mondial sur l'éducation des adultes (GRALE) de l'UNESCO et de la fin de la Décennie des Nations Unies» et «L'éducation au Canada: une Vue d'ensemble» au http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/283/GRALE_EN.pdf et <http://www.cmec.ca/299/Education-in-Canada-An-Overview/index.html>.
- Plus d'informations sur les pratiques d'assurance qualité au Canada peut être trouvé à <http://www.cicic.ca/695/quality-assurance-an-overview.canada>.
- Plus d'informations sur les mécanismes d'assurance qualité pour les établissements postsecondaires dans les provinces et territoires du Canada est prévue dans le CICDI dans le document «Pratiques d'assurance de la qualité dans les établissements postsecondaires au Canada»: <http://www.cicic.ca/420/quality-assurance-in-canada.canada>.